

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1890.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PIÈCES IMPRIMÉES PAR ORDRE DU SÉNAT.

AMNISTIE en faveur des réfractaires, des retardataires et des déserteurs de l'armée belge. — Rapport des Commissions réunies de la Guerre, de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, par M. le Comte de Brouchoyen de Bergeyck (n° 7).

CAISSE DE PRÉVOYANCE. — Institution d'une Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail. — Projet de Loi (n° 3). — Rapport de la Commission des Finances, par M. le Baron Bethune (n° 4).

CONGO. — Approbation d'une convention avec l'État Indépendant du Congo. — Rapport de la Commission des Finances, par M. le Baron Bethune (n° 9).

CONVENTION concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers. — Rapport des Commissions réunies des Finances et des Affaires étrangères, par M. Van Ockerhout (n° 12).

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES à rattacher à des budgets des exercices 1889 et 1890. — Rapport de la Commission des Finances, par M. le Baron Bethune (n° 8).

DENRÉES ALIMENTAIRES. Falsification. — Projet de Loi (n° 5). — Rapport des Commissions réunies de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, par M. le Baron Surmont de Volsberghe (n° 6).

LOIS ÉLECTORALES coordonnées. — Modification de quelques dispositions. — Projet de Loi (n° 10). — Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, par M. le Baron Surmont de Volsberghe (n° 11).

SÉNAT. — Liste d'adresses des membres du Sénat (n° 1). — Tableau des Commissions (n° 2).